

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS
52 rue du Stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le



ID : 038-213804511-20200622-2020_040-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 22 JUIN, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/06/2020
Présents :	23	Date d'affichage :	15/06/2020
Votants :	23	Date de publication :	24/06/2020

Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; MANENTI Sophie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs BEKHIT Thierry (arrivé à 19 h 34), DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain; MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; REIX Stéphane ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Nicolas ROMANOTTO

DELIBERATION n° 2020-040

FINANCES
Indemnités de fonction des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux n° 2020-ADM-02 à 2020-ADM-07 du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire précise qu'une épargne de 12 à 13 % par mois sera réalisée sur un compte à part afin de financer le projet citoyen dans la dernière année de mandat

Population (<i>habitants</i>)	3 329
Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique	
Moins de 500	9,9
De 500 à 999	10,7
De 1 000 à 3 499	19,8
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Par : 19 voix POUR 0 voix CONTRE 4 ABSTENTION

- ↳ **DECIDE**, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des **fonctions d'adjoints au Maire à 15 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- ↳ **DIT** que le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions est annexé à la délibération n° 2020-041.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

